



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2012**

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, SANTOS, CUENCA, LUCCHINI, FRANCOIS, COURNAC, KINDA.

Absent avec procuration :

Madame CARDE donne procuration à Madame QUAGLIATA
Monsieur RAGGIRI donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Monsieur MUTERO est nommé secrétaire de la séance

Le compte rendu de la séance du 05 décembre 2011 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 Abstention

Lecture est donnée des décisions n°11.80 à 12.002.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°001 – Finances communales – Autorisation d'inscription de biens de faible valeur en section d'investissement – Exercice 2011

A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'inscription en section d'investissement des dépenses engagées ou mandatées au-dessous du seuil de 500 € TTC au titre de l'exercice 2011 dont le détail figure ci-dessous.

COMPTE 2135			
Mandat	Libellé	Montant	Fournisseur
360	CENTRE AERE-Antenne TNT	346,90	E.T.S.
1083	TECHNIQUE-Clavier pour alarme bâtiment	275,08	PROTECTION CÔTE BLEUE
COMPTE 2158			
Mandat	Libellé	Montant	Fournisseur
1084	TECHNIQUE-Caisse de transport	265,51	GAERNER
1316	CRECHE PIN'PRUNELLE-Enregistreur température	104,34	CONRAD
1317	TECHNIQUE-Rehausse repliable	326,51	GAERNER
1406	TECHNIQUE-Outils pour caisse	298,56	BLINKER
2326	TECHNIQUE pour EP-Testeur d'isolement	114,74	CONRAD
2678	FESTIVITES-Container de transport	478,40	A.G.P.M.
COMPTE 21568			
Mandat	Libellé	Montant	Fournisseur
2587	SECURITES-Extincteurs	319,25	SICLI

COMPTE 2182

Mandat	Libellé	Montant	Fournisseur
964	BARQUE ULVES-Triangle pour filet	203,32	FONTANI
1085	BARQUE ULVES-Aviron	109,08	SEADUCTION
1238	BARQUE ULVES-Chaine galva	15,85	NAUTIFOS
1239	BARQUE ULVES-Mousquetons Wichard	97,97	SEADUCTION

COMPTE 2183

Mandat	Libellé	Montant	Fournisseur
966	BIBLIOTHEQUE-Routeur NETGEAR	83,72	EMS
1111	H DE VILLE-ETAT CIVIL-Imprimante	214,02	EMS
1111	REST SCOLAIRE J.ROSTAND-Disque dur externe	47,91	EMS
1111	H DE VILLE-SECRETARIAT DU MAIRE-CléUSB	25,12	EMS
1111	CCAS-Imprimante	104,04	EMS
1539	POLICE MUNICIPALE-Disque dur externe	47,84	EMS
1629	SAINT MITRE INFORMATION-Graveur DVD	113,01	EMS
2060	BIBLIOTHEQUE-Douchette de lecture USB	499,21	EMS
2061	TECHNIQUE-Ecran 19"TFT	121,99	EMS
2327	REST SCOLAIRE J.ROSTAND-Imprimante	203,32	EMS
2328	MJS-Imprimante	104,05	EMS

COMPTE 2184

Mandat	Libellé	Montant	Fournisseur
967	MATERNELLE E.VAILLANT-Tableau blanc	344,45	COMAT ET VALCO
991	REST.SCOLAIRE J.ROSTAND-Fauteuil	199,73	BUREAU VALLEE
1540	CRECHE CROQUE LA VIE-Chaises	77,16	BRUNEAU
2063	BIBLIOTHEQUE-Rayonnages	421,47	GAERNER
2588	FESTIVITES-Tables pliantes	310,96	TECHNI-PRO

COMPTE 2188

Mandat	Libellé	Montant	Fournisseur
187	TECHNIQUES-Luxmètre	139,44	CONRAD
645	REST.SCOLAIRE J ROSTAND-Pièce lave-vaisselle	174,62	SODIMATCO
778	FESTIVITES-Micro	61,50	CONRAD
779	FESTIVITES-Pied de micro avec perche	34,90	CONRAD
780	ASSOCIATION BOXE-Exerciser	108,90	DECATHLON
856	POLICE MUNICIPALE-Gyrophare bleu amovible	207,00	BALSAN
1107	COMPTABILITE-Calculatrice	108,93	BRUNEAU
1112	FOYER RESTAURANT-Moustiquaire	245,18	BOUTTIN
1240	MJS-Tableau blanc	107,83	BRUNEAU
1541	BIBLIOTHEQUE-Vitrine d'affichage	153,08	COMAT ET VALCO
1722	GYMNASE-Vitrine d'affichage	370,76	BOUTTIN
1759	REST.SCOLAIRE J.ROSTAND-Chariot plateau	79,59	BERNARD
2064	MANARE-Bouilloire - sèche cheveux	62,80	AUCHAN
2136	CRECHE CROQUE LA VIE-Jeu de cour	143,90	BERROUS
2319	CRECHE PIN'PRUNELLE-Chaine hifi	129,00	AUCHAN
2320	CRECHE CROQUE LA VIE-Jeu de cour	79,00	PAPOUILLE
2321	CRECHE CROQUE LA VIE-Tricycle	305,00	PAPOUILLE

DCM N°002 – Finances communales – Adoption du principe d’autorisation d’inscription de biens de faible valeur en section d’investissement – Exercice 2012

A L’UNANIMITE,

DECIDE de renouveler au titre de l’exercice 2012 le principe de l’inscription en section d’investissement des dépenses mandatées ou engagées au-dessous du seuil de 500€ TTC à condition d’une part que celles-ci revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement dans les libellés des comptes de charge ou de stocks et que d’autre part, la liste détaillée des opérations effectuées dans le cadre soit soumise au Conseil Municipal de manière expresse.

DCM N°003 – Finances communales – Vote du quart des crédits d’investissement – Exercice 2012

A L’UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire, avant l’adoption du budget de l’exercice 2012 à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite des crédits détaillés par chapitre :

Chapitre budgétaire Investissement	Budget 2011 en euro	Quart des crédits en euro
20	20 297	5 074
21	161 085	40 271
23	3 149 470	787 367
TOTAL	3 330 852	832 712

DCM N°004 – Finances communales – Vote d’une avance sur subvention au Centre Communal d’Action Sociale – Exercice 2012

A L’UNANIMITE,

VOTE une avance sur subvention au titre de l’exercice 2012 au Centre Communal d’Action Sociale d’un montant de 250 000 €.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l’exercice 2012 compte 657362,

DCM N°005 – Finances communales – Vote d’une avance sur subvention à l’Office Municipal pour la Culture et les Arts (O.M.C.A.) – Exercice 2012

A L’UNANIMITE,

VOTE une avance sur subvention au titre de l’exercice 2012 à l’Office Municipal pour la Culture et les Arts d’un montant de 5 000 €.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l’exercice 2012 compte 6574.

DCM N°006 – Finances communales – Vote d’une avance sur subvention à l’Association Football Club de Saint Mitre les Remparts– Exercice 2012

A L’UNANIMITE,

VOTE une avance sur subvention au titre de l’exercice 2012 à l’association Football Club de Saint Mitre les Remparts d’un montant de 5 000 €.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l’exercice 2012, compte 6574.

DCM N°007 – Principe de réservation et de remboursement pour la tenue de stands lors des festivités

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'annuler la délibération n°045 du 04 avril 2011 à compter de l'année 2012.

DIT que la délibération n°025 du 07 mars 2011 portant principe de réservation pour la tenue des stands lors de festivités reste en vigueur dans son intégralité à savoir :

- Approbation du principe de réservation payant pour la tenue des stands lors de festivités.
- Fixation du montant de cette réservation à 50 euros.
- Encaissement des recettes sur le compte de la régie "services divers", compte 7336.
- Remboursement de la réservation dès lors que le stand aura été tenu pour la durée totale de la festivité sur le compte de la régie d'avances "animation de la ville" compte 658.

DCM N°008 – Travaux d'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique – Convention SMED 13/Conseil Général

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le SMED 13 a engagé les travaux de "mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique" au centre du village inta muros.

PRECISE que le plan de financement de l'opération se présente ainsi :

ERDF (40%)	24 768 € HT
Conseil Général (20%)	12 384 € HT
Commune (40%)	24 769 € ht

DIT que les crédits sont prévus au budget 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux au titre du programme 2011.

DCM N°009 – Contrat Enfance Jeunesse – Contrat entre la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône et la Commune

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les dispositions prévues dans le Contrat Enfance Jeunesse proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

S'ENGAGE en contrepartie d'une prestation de service enfance et jeunesse à appliquer les fonctions, actions ou charges figurant au contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse conclu pour 4 ans pour la période du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014.

MAINTIENT le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint Mitre les Remparts en qualité de gestionnaire des activités organisées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

DCM N°010 – Personnel communal – Ratios Promus/Promouvables – Filière Culturelle

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer le taux de promotion des fonctionnaires de catégorie A, pour le cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique remplissant les conditions pour un avancement de grade, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Filière Culturelle - Enseignement Artistique		
Grade d'origine	Grade d'accès	Ratios (%)
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique Hors classe	100

DCM N°011 – Election du représentant de la commune à la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.) dénommée Pays de Martigues Aménagement (P.M.A)

PROCEDE par vote au scrutin secret à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement dénommée Pays de Martigues Aménagement (P.M.A).

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leur candidat éventuel et à procéder à bulletin secret,

Candidat représentant le groupe "Unis pour St Mitre"

- Jacques KOESSLER

Candidat représentant le groupe "St Mitre pour tous avec tous"

- /

Candidat représentant le groupe " Changer le vrai choix"

- Vincent KINDA

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs et nuls : 7

Suffrages exprimés : 22

A obtenu :

Candidat représentant le groupe "Unis pour St Mitre" 21 voix

Candidat représentant le groupe " Changer le vrai choix" 1 voix

Monsieur Jacques KOESSLER est élu pour représenter la commune au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement dénommée Pays de Martigues Aménagement (P.M.A).

La séance est levée à 19h.35.

Le Maire,

Christian BEUILLARD